



**PREFECTURE
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°2025-050

PUBLIÉ LE 14 MAI 2025

Sommaire

.Préfecture du Val-d'Oise / Cabinet du préfet

95-2025-05-13-00002 - Arrêté n° 2025-502 autorisant la captation, l'enregistrement et la transmission d'images dans le cadre des festivités du Lag Baomer le 16 mai 2025 à Sarcelles. (2 pages) Page 3

.Préfecture du Val-d'Oise / Direction de la citoyenneté et de la légalité

95-2025-05-14-00002 - Arrêté du 14 mai 2025 portant habilitation dans le domaine funéraire de la société TRANSPORT FUNE-TERRE sise 72 bis rue de la Couronne d'Orgemont à 95100 ARGENTEUIL (2 pages) Page 5

95-2025-05-14-00001 - Arrêté N° 2025-045 du 14 mai 2025 **???** réglant temporairement la circulation sur l'autoroute A1, durant les travaux de réalisation du tablier de l'ouvrage et de la remise en état des voies permettant le franchissement de l'autoroute A1 de la liaison ferroviaire Roissy-Picardie durant la période comprise entre le 19 mai 2025 et le 24 octobre 2025 (11 pages) Page 7

Direction départementale des territoires / Service de l'habitat, de la rénovation urbaine et du bâtiment

95-2025-05-05-00008 - Arrêté 18 302 du 5 mai 2025 portant dérogation aux règles d'accessibilité (2 pages) Page 18

95-2025-05-05-00007 - Arrêté 18 328 du 5 mai 2025 portant dérogation aux règles d'accessibilité (2 pages) Page 20

95-2025-05-05-00003 - arrêté 18 332 du 5 mai 2025 portant dérogation aux règles d'accessibilité (2 pages) Page 22

95-2025-05-05-00006 - Arrêté 18 336 du 5 mai 2025 portant dérogation aux règles d'accessibilité (2 pages) Page 24

95-2025-05-05-00005 - Arrêté 18 338 du 5 mai 2025 portant dérogation aux règles d'accessibilité (2 pages) Page 26

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports /

95-2025-05-12-00004 - Arrêté interpréfectoral DRIEAT-IDF 2025-0355 du 12 mai 2025 portant modification des conditions de circulation sur l'autoroute A3, dans le sens Province - Paris (W) entre les PR 18+000 et 16+000 y compris les collecteurs A104 et D170, et dans le sens Paris - Province (Y) entre les PR 16+000 et 18+000 y compris le collecteur D170 et les bretelles A104ext vers A3Y et, BIP vers A3Y ; et sur l'autoroute A1, dans le sens Province - Paris (W) entre les PR 16+000 et 14+250, et dans le sens Paris - Province (Y) entre les PR 14+000 et 16+000, pour des travaux de la nouvelle ligne de métro 17. (4 pages) Page 28